

16ème législature

Question N° : 5747	De M. Frédéric Cabrol ier (Rassemblement National - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Accès des étudiants en BTS aux études supérieures	Analyse > Accès des étudiants en BTS aux études supérieures.
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Cabrol

ier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que connaissent les étudiants actuellement en brevet de technicien supérieur (BTS) pour pouvoir poursuivre leurs études en licence professionnelle, aujourd'hui appelée troisième année de bachelor universitaire de technologie (BUT) suite à la réforme de la licence professionnelle. En effet, les instituts universitaire de technologie (IUT) font savoir aux familles qu'ils privilégieront pour la rentrée 2023/2024 les étudiants déjà inscrits en IUT, quel que soit le niveau, au détriment des étudiants actuellement en BTS. Or, bien que l'accès en troisième année de BUT soit sélectif, cette situation conduit à fermer de fait les études supérieures à des étudiants en BTS, dont le dossier serait par ailleurs solidement constitué par de bonnes notes. Il lui demande en conséquence ce qu'elle compte faire pour permettre aux étudiants en BTS de ne pas être pénalisés dans les procédures de sélection des BUT ; il y a urgence à agir car cela sera effectif pour le prochain volet de Parcoursup au mois de mai 2023.